

Infomail n° 5 – août 2012

Chère lectrice, cher lecteur, Après cette pause estivale, nous sommes ravi-e-s de pouvoir vous adresser un nouveau numéro de l'infomail. Comme d'habitude, nous vous y présentons un aperçu de nos activités passées et en cours, ainsi qu'une sélection d'informations d'actualité. Dans la présente édition de l'infomail, Lena Emch-Fassnacht nous offre en outre une présentation critique du roman *Die undankbare Fremde* (l'étrangère ingrate) de Irena Brežná. Ce livre qui a fait parler de lui mérite vraiment d'être lu, aussi bien pour le point de vue qu'il apporte sur la thématique de l'intégration qu'en tant que contribution dans le débat sur le rôle et les tâches des interprètes communautaires.

Regard rétrospectif

Manifestation d'information à l'intention des directeurs/trices d'écoles et des enseignant-e-s

Une manifestation d'information sur l'interprétariat communautaire a eu lieu le 12 juin à Langenthal (canton de Berne) à l'intention des directeurs/trices d'école et du personnel enseignant de l'arrondissement scolaire n° 10. INTERPRET et interunido, le service d'interprétariat régional compétent pour le Langenthal et la Haute-Argovie, ont organisé cette manifestation ensemble, avec le soutien de l'inspectrice scolaire en charge de la région Emmental-Haute Argovie (arrondissement n° 10). L'objectif consistait, d'une part, à faire connaître l'interprétariat communautaire en expliquant l'importance qu'il pouvait avoir dans le cadre scolaire et, de l'autre, à donner l'occasion au service d'interprétariat régional de se présenter aux écoles. Suite aux retours positifs concernant cet événement, INTERPRET a décidé de proposer à d'autres régions, écoles et/ou services d'interprétariat régionaux de renouveler l'opération. Un dossier avec des documents modèles ainsi que des conseils pour la planification et l'organisation d'une telle manifestation peut être commandé par [mail](#) au centre de compétence de l'INTERPRET.

Assemblée des membres 2012

L'assemblée des membres de l'association INTERPRET s'est tenue le 19 juin. Outre un point sur l'actualité de l'Office de qualification et du centre de compétence ainsi que les affaires habituelles liées aux statuts, des élections de confirmation du comité et de la présidente ainsi que des demandes de modification des statuts étaient à l'ordre du jour. La demande de modification concernant la durée de mandat du comité a été acceptée et ce dernier a été réélu dans sa composition actuelle pour quatre nouvelles années. La deuxième modification importante des statuts, portant sur le montant des contributions de membres, a été approuvée par les membres présents ; à partir de 2013, les contributions s'élèveront donc pour tous les membres individuels à CHF 80 et pour tous les membres collectifs (institutions, organisations) à CHF 350.

Le procès-verbal de l'assemblée des membres sera prochainement à votre disposition dans son intégralité sur le site d'INTERPRET :

[Rubrique INTERPRET > membres et comité](#)

Journée professionnelle 2012

Le 23 juin dernier, INTERPRET a organisé une journée professionnelle sur le thème de l'« interaction professionnelle entre les spécialistes des domaines d'intervention et les interprètes communautaires ». Cette manifestation s'adressait avant tout aux interprètes communautaires, mais les professionnel-le-s exerçant dans les domaines d'intervention et toute autre personne intéressée étaient également les bienvenu-e-s.

Margrit Hagenow a commencé la journée avec un exposé sur le professionnalisme du point de vue de la Commission Qualité, puis des ateliers ont eu lieu en allemand et en français. Ces ateliers ont permis d'aborder des aspects spécifiques de la collaboration professionnelle dans des domaines d'intervention précis (psychothérapie, cabinet d'un médecin de famille, conseil parental, préparation ou aide à la maternité) et de réfléchir à ce qui permet de préparer une séance d'interprétariat communautaire de façon professionnelle. Le repas de midi, entre les ateliers, était le moment idéal pour les échanges personnels entre les participant-e-s. La journée professionnelle s'est conclue sur une table ronde réunissant deux professionnel-le-s de domaines d'intervention, une interprète communautaire et un membre de la Commission qualité pour résumer les conclusions de la manifestation.

Cependant, le point fort festif de la journée a incontestablement été le moment consacré à la cérémonie récompensant les interprètes qui ont réussi l'examen professionnel fédéral de novembre dernier :



L'obtention du brevet fédéral atteste leur haut degré de professionnalisme et donc leur capacité à faire face en tant qu'interprète communautaire à des situations même complexes, ce qui s'inscrivait parfaitement dans la thématique du jour.

Avec plus de 60 participant-e-s et des retours globalement très positifs, la journée professionnelle peut être considérée comme un succès. Cependant, il ressort également des retours des participant-e-s que lors d'une prochaine édition (probablement dans un an), il faudra veiller à diversifier davantage les thèmes des ateliers et à ce que le lien avec la pratique soit encore plus concret.

La présentation de Margrit Hagenow sur le thème du professionnalisme peut être téléchargée ci-dessous :

[Présentation de Margrit Hagenow : le professionnalisme du point de vue de la CQ](#)

Actualités de l'office de qualification / de la CQ

Reprise des procédures de validation des acquis

Comme nous vous l'avions indiqué dans le dernier infomail, les procédures de validation des acquis avaient dû être temporairement suspendues, le temps que les règlements en la matière soient révisés. Nous avons le plaisir de vous annoncer que le processus de révision est terminé et que l'examen des dossiers a pu reprendre dès le 1^{er} juillet 2012, date depuis laquelle les demandes de validation des acquis peuvent à nouveau être envoyés à l'office de qualification.

L'ensemble des informations et des documents relatifs à la procédure de demande de validation des acquis est à votre disposition sur notre site Internet sous la rubrique « Formation, certification et assurance qualité ». Deux documents régissent désormais cette procédure : le « Guide pour l'obtention d'attestations de modules par validation des acquis », révisé, et le nouveau « Règlement pour l'obtention d'attestations de modules par validation des acquis » :

[Guide // règlement](#)

Présentation critique du livre *Die undankbare Fremde* (L'étrangère ingrate), d'Irena Brežná

Irena Brežná, écrivaine et interprète communautaire, a écrit un roman poignant sur l'émigration, avec une histoire narrée parallèlement de deux perspectives. Celle d'une jeune femme, d'abord, qui fuit une dictature communiste à la fin des années 1960 et vient se réfugier en Suisse et qui, une fois adulte, se rebelle contre son pays d'accueil et ses règles rigides. Cette femme fait face à du rejet, à un manque d'empathie et à l'incompréhension. Dans la solitude et la précarité de l'exil, le pays qu'elle a dû fuir devient finalement le port d'attache espéré : « La seule chose que je voulais, c'était fuir ce vide déblayé où l'on me réprimandait, et retourner sur les trottoirs de ma ville, jonchés d'ordures. La maison, c'est là où il y a des traces de vie connues. A l'étranger, la puanteur de cet endroit avait soudain le parfum du chez-soi et de la liberté. »* La jeune femme se bat pour le maintien de ses racines culturelles, se frotte à la différence, car « assimilation rime avec dissolution. J'aurais préféré qu'ils reconnaissent ma participation, mais à l'époque, il était impensable d'imaginer que des immigrés puissent participer à la société tout en ayant le droit de rester eux-mêmes. »* Impitoyablement, de façon désarmante et avec parfois une pointe de cynisme, la protagoniste égrène une à une les particularités de la Suisse. Difficile de réprimer un sourire ou le sentiment d'être piqué au vif, de temps en temps. Dans la seconde perspective, la jeune « étrangère ingrate » est devenue une femme plus âgée ; entretemps, elle s'est intégrée en Suisse et découvre le destin d'autres immigrés en tant qu'interprète communautaire. Ces rencontres avec des migrant-e-s sont intégrées dans les récits de la jeune femme sous la forme d'essais. Irena Brežná nous livre ici une représentation personnelle et vraiment captivante du rôle des interprètes communautaires : « En tant que service d'urgence linguistique, je me faufile dans les langues comme à l'intérieur de ruelles tortueuses, je touche tel ou tel bras et me plonge dans de nombreux regards. Ce sont des voyages bouleversants. »* La confrontation avec d'autres histoires de vie amène cependant la protagoniste plus âgée à ressentir la force qu'elle a regagnée au fil des ans, ou plus précisément la nouvelle force qui est née en elle. Elle s'est réconciliée avec son pays d'accueil, la Suisse, et y est désormais chez elle : « Je joue au pingpong avec les langues, les cultures, les étrangetés, j'attrape les balles au vol et les smashe en retour, riche de mon expérience, sans crainte, légère, et je revendique mon destin d'émigrée dans toute la plénitude de ce que cela implique. »* La vision sincère et volontaire qu'a Irena Brežná de son rôle et de sa mission en tant qu'interprète communautaire montre combien ces personnes peuvent faire preuve d'engagement et d'empathie. L'auteure met cependant aussi en évidence les difficultés liées à cette fonction de médiation. En effet, dans ses récits, l'image de la médiatrice linguistique

neutre, qui traduit mot pour mot ce qui est dit, avec distance, est souvent ébranlée et entre en collision avec ses propres sentiments envers les personnes pour qui elle traduit. Sa présentation ouverte et sincère constitue une contribution extrêmement précieuse dans le débat continu sur les possibilités et les limites de l'interprétariat communautaire ainsi que sur les rôles des personnes impliquées dans un dialogue.

Irena Brežná : *Die undankbare Fremde*. Roman. Galiani, Berlin 2012. 140 p.

*roman paru en allemand – les extraits sont librement traduits pour la compréhension de l'article.

Autres actualités

INTERPRET, invitée permanente de la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration (CDI)

Le 20 juin dernier, INTERPRET était représenté pour la première fois au congrès des délégué-e-s cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration, en la personne de Michael Müller. L'accueil d'INTERPRET comme invitée permanente de la CDI marque un pas décisif sur le plan de l'acceptation de l'association en qualité d'organisation professionnelle et des perspectives d'élargissement du réseau. En ce qui concerne en particulier la nouvelle orientation de l'encouragement de l'intégration à partir de 2014 (programmes d'intégration cantonaux, PIC), la possibilité d'être en contact privilégié avec les délégué-e-s à l'intégration est d'une valeur inestimable pour INTERPRET.

Recommandations et critères de qualité pour les services d'interprétariat

Suite à une suggestion de l'Office fédéral des migrations (ODM), INTERPRET a élaboré un document établissant des critères de qualité pour les services professionnels d'interprétariat communautaire. Parallèlement à la mise en place de la nouvelle réglementation en matière d'encouragement de l'intégration, l'interprétariat communautaire va en effet également être redéfini. Selon le document-cadre relatif aux programmes d'intégration cantonaux (PIC), les objectifs définis en matière d'interprétariat communautaire (pilier n° 3) invitent les cantons à mettre en place ou à ancrer durablement des offres et des structures facilitant les interventions d'interprétariat.

INTERPRET et l'ODM s'accordent pour dire que cela pourrait aussi être l'occasion de travailler à la définition de critères et de standards de qualité uniformes en ce qui concerne le service professionnel. La proposition de critères de qualité formulée dans le document rédigé par INTERPRET est à considérer à cet égard comme une série de recommandations ou comme une vision à réaliser à moyen terme sur la manière de garantir et de promouvoir de façon ciblée la qualité des services d'interprétariat dans le cadre de la nouvelle réglementation fédérale.

Ce document, qui a été présenté à l'ensemble des délégué-e-s à l'intégration à l'occasion du congrès de la CDI du 20 juin dernier, est à votre disposition sur le site Internet d'INTERPRET dans la rubrique « Prises de position » :

[Prise de position : Critères de qualité pour les services d'interprétariat](#)

Le courriel d'information d'INTERPRET paraît trois fois par an. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations électroniques de la part d'INTERPRET, renvoyez-nous ce courriel en indiquant « Désinscription » dans le sujet.